

VILLE DE LOUVIERS
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2015**

PRESENTS : M. PRIOLLAUD, Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, Mme ROUZEE, M. LE ROUX, Mme OUADAH, M. WUILQUE, Mme LANGEARD, Adjoint, M. JUBERT (à partir de la délibération n° 15-011), MM. DUVÉRÉ, JUHEL, PIRES, Mmes TOUMERT, LEMAN, BOISSEL, M. DO ROSARIO, Mme DJEMEL, M. GAUTIER, Mme CARON-DOUBET, MM. SAVY, YUNG, MARTIN, Mme DUMONT, M. RENONCOURT, Mme JULLIEN-MITSIENO, M. CANIVET, Mme JEANNE-TELLIER, M. LARUE, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. LECUYER à M. LEROUX
- Mme JUBERT à M. WUILQUE (jusqu'à la délibération n° 15-010 incluse)
- Mme VAYRAC à Mme ROUZÉE
- Mme HOFFMANN à Mme BOISSEL
- M. BAZIRE à Mme CARON-DOUBET

ABSENTS : 0

A 18h30 Monsieur le Maire prend la parole et déclare la séance ouverte.

M. Charles SAVY est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

QUORUM

Présents : 28

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 33

M. le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux de bonne année à l'ensemble du conseil municipal.

Il revient ensuite sur les attentats tragiques qui ont coûté la vie à 17 personnes. Il salue la très belle réaction des Lovériens qui étaient plus d'un millier dans la cour de la mairie pour dénoncer le terrorisme, manifester leur attachement à la liberté, refuser de céder à la peur et revendiquer nos valeurs et notre modèle de société.

Il informe le Conseil qu'il a rendu visite, avec Anne Terlez, aux représentants de la communauté musulmane, très touchée par cet événement tragique et qui subit des

dommages collatéraux avec la peur de l'amalgame. Il réaffirme son refus des amalgames et appelle les responsables religieux à œuvrer ensemble à l'esprit de tolérance.

Il faut être vigilant, rappelle t-il car le terrorisme se nourrit de l'exclusion sociale et nous devons tous nous mobiliser pour éviter que des destins basculent dans le terrorisme. Il ajoute que Louviers a donné une belle image d'unité comme ailleurs en France et en Europe. La liberté d'expression est le sens même de notre démocratie.

M. Martin prend la parole :

M. le Maire a raison de souligner le magnifique mouvement d'unité nationale qui a eu lieu pour la défense de la liberté d'expression. A Louviers, ce mouvement s'est passé de la meilleure façon possible.

Je crois que ce mouvement de défense de la liberté d'expression doit se poursuivre et trouver des applications concrètes. A cet égard, le symbole que représente le massacre des dessinateurs d'humour et presse a un sens à Louviers puisqu'il y a quelques années, il y avait un festival d'humour qui attirait de nombreux spectateurs, les caricaturistes étaient partout dans la ville et il y avait un espace qui leur était réservé pendant un week-end pour présenter leurs œuvres.

Je sais ce que vous allez me dire, « vous l'avez supprimé ». Non l'organisateur de ce festival avait souhaité prendre du recul et il est parti d'ailleurs de la municipalité à ce moment là mais précisément ce qui vient de se passer en France donne un éclairage et une toute autre importance à la défense de ce mode d'expression typiquement français telle que la France libre le connaît.

Au nom des conseillers municipaux de l'opposition, comme vous avez bien fait de ressortir les crayons avec un ruban noir ; on vous demande, d'aller plus loin et compte tenu de l'histoire de Louviers dans ce domaine, de renouveler le festival du dessin et d'humour et qui aura une toute autre connotation et aura bien plus de succès que les années précédentes.

Par ailleurs, les analyses sont loin d'être unanimes sur le rapport entre la nation et les religions qui s'y expriment. Je rappelle aussi que l'athée, le laïc que je suis considère que cette recherche de spiritualité qui est inhérente à chaque être humain et qui s'exprime dans la démarche religieuse que je combats car je considère que c'est avant tout une démarche d'asservissement de l'individu et certainement pas une démarche d'épanouissement mais cette démarche de spiritualité doit s'exercer et les religions doivent s'exprimer dans des conditions dignes. C'est pourquoi dès notre arrivée au pouvoir, nous avons indiqué aux membres religieux musulmans que nous voulions cesser que cette religion s'exerce dans les caves. Pour célébrer le culte du vendredi, c'est dans les caves de la ZAC propice à un climat de clandestinité, dans des conditions de sécurité tout à fait invraisemblables que des centaines de personnes étaient réunies dans des petites pièces sans issue de secours et j'avais pris l'engagement que la religion musulmane puisse s'exercer dans des conditions dignes. C'est dans ce contexte que s'est constituée l'association culturelle - qui en fait est une association culturelle - Maghreb Culture pour la construction d'une mosquée à côté de la ZAC et qui a reçu le soutien de la collectivité

Pour l'association des Rapatriés musulmans de France, nous étions prêts à signer un bail emphytéotique pour leur mettre à disposition un terrain clairement identifié à Audresset. Cela a pris du temps car il y avait des risques d'inondation mais au moment des élections, nous étions prêt à signer un bail emphytéotique malgré l'opposition de M. Bidault. Etes vous prêt à reprendre ce dossier et à donner satisfaction à cette association ?

M. le Maire répond :

La municipalité n'a pas attendu les éléments tragiques de ce début d'année pour être en relation avec les différents responsables culturels présents à Louviers.

S'agissant du Festival de dessin et d'humour, on peut étudier la question. Il faut regarder dans quelles conditions on peut le faire. J'ajoute que depuis le mois de juillet dernier, la Ville travaille sur la liberté d'expression avec Amnesty International. Mais comme vous n'êtes quasiment plus présent à Louviers, peut être vous ne l'avez-vous pas su.

M. Martin souligne que les attaques personnelles commencent et rappelle qu'il est bien plus présent que ne l'était l'ancienne opposition.

M. le Maire reprend la parole :

La municipalité n'a pas attendu les éléments tragiques pour se préoccuper de la liberté d'expression. Au lycée des Fontenelles a été présentée une très belle exposition conçue par l'association Amnesty International et que j'ai eu l'occasion de visiter. Nous envisageons également l'organisation au printemps d'une conférence- débat sur le thème de la liberté d'expression autour, notamment, de la projection d'un film documentaire et de la présence de Jean-Marie Cavada, député européen et grand nom de la presse et des médias.

Au sujet de la mosquée, et je ne voudrais surtout pas y voir de tentative de récupération politique, vous aviez fait une promesse de bail emphytéotique jusque là pas tenue pour la mosquée rue Saint-Jean. La Ville est en contact avec les membres de l'association pour ce bail emphytéotique.

Pour l'association culturelle turque, il y a plusieurs projets, un projet de salle pour la prière mais aussi un projet de salle pour des activités pour la jeunesse. Et cela a fait l'objet de plusieurs rendez-vous.

Et puis il y a l'association culturelle et la communauté musulmane à Maison Rouge sur la mosquée chemin des Vallots et il n'y a pas de sujet particulier par rapport à ça.

Depuis l'été dernier, la municipalité travaille et progresse sur ces sujets. Vous avez l'air de découvrir des choses mais cela fait bien longtemps que ces sujets existent.

M. Martin intervient :

Je n'ai pas bien compris et je renouvelle ma question : allez vous accorder un bail emphytéotique à l'association culturelle turc pour qu'elle puisse construire une mosquée?

M. le Maire répond que cette association a déposé un permis de construire pour la rénovation et l'extension de son bâtiment mais n'a pas, à sa connaissance, adressé de demande de bail emphytéotique.

M. Martin s'étonne qu'il n'y ait pas de demande et il note. Peut être ajoute t-il que la presse qui parfois pose les bonnes questions ira demander à la communauté turque s'il y a un travail avec la municipalité pour leur accorder la construction d'une mosquée à laquelle M. Bidault était opposé d'ailleurs. Vous savez qu'il y avait une demande ? en s'adressant à M. Bidault.

M. Bidault intervient au sujet de l'association des rapatriés musulmans de France pour rappeler qu'il y a deux maisons rue Saint-Jean : le 11 est occupé par une mosquée et le 13 est un bien communal.

Réagissant au propos de M. Martin, il déclare assumer avoir été défavorable à l'occupation du 13 par la mosquée, et il assume totalement cette position car il est inadmissible de confier à qui que ce soit d'ailleurs d'installer plus d'une centaine de personnes dans des locaux qui font à peine 50 m² ; il y a des notions de sécurité que l'ancien maire a manifestement oubliées depuis toujours.

On a demandé aux responsables de la mosquée de faire les travaux de sécurité pour les rendre réglementaire pour recevoir du public.

S'agissant du bail de la communauté turque, il y avait un terrain de la Ville que M. Martin voulait donner alors qu'il était estimé à 280 000 euros par les Domaines. M. Bidault confirme être intervenu pour ne pas céder ce terrain à titre gracieux en vue de la construction d'une mosquée en centre-ville.

Alors que M. Martin demande à nouveau la parole sur ce sujet, M. le Maire lui répond que celui-ci ne figure pas à l'ordre du jour du conseil. Devant les protestations toujours plus bruyantes de M. Martin, M. le Maire décide de suspendre la séance. La séance, suspendue à 18h55, est reprise à 19h.

M. le Maire expose l'ordre du jour du conseil et engage ensuite la première question.

N° 15-001 - DESIGNATION D'UN NOUVEL ADJOINT – ORDRE DU TABLEAU – 8^{ème} ADJOINT

M. le Maire rappelle que M. Christian WUILQUE a été élu 8^{ème} adjoint, dans l'ordre du tableau, lors du scrutin du 14 avril 2014.

Les élus de la majorité avaient convenu, lors de leur élection au scrutin municipal que M. Pirès occuperait les fonctions d'adjoint en lieu et place de M. Wuilque lorsqu'il obtiendrait la nationalité française.

Cette formalité est maintenant accomplie depuis le 27 novembre 2014. Aussi M. Wuilque a-t-il adressé par courrier recommandé du 8 janvier 2015 sa démission au Préfet de l'Eure qui l'a acceptée.

Afin de respecter la parité Homme-Femme dans l'ordre des adjoints, il est proposé au conseil municipal de décider que le nouvel adjoint élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Le Conseil **décide** que l'adjoint qui sera élu ce jour en remplacement de M. Wuilque occupera le poste de 8^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau.

M. le Maire remercie très chaleureusement M. Wuilque pour les fonctions occupées jusqu'à présent et ajoute que M. Wuilque continuera à exercer ses missions en qualité de conseiller délégué à la ville et de Vice-Président à la CASE.

Adopté par 25 voix pour et 8 abstentions

N° 15-002 - ELECTION D'UN 8^{ème} ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE M.WUILQUE

M. le Maire désigne :

- un secrétaire : M. Savy

- deux assesseurs : M. Yung (le doyen de l'assemblée)

M. Larue (le plus jeune de l'assemblée)

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le secrétaire et les deux assesseurs procèdent au dépouillement.

M. le Maire proclame les résultats suivants :

Nombre de votants : 32

M. Pirès : 24 voix

M. Wuilque : 1 voix

Bulletins blancs : 7

Est ainsi proclamé élu 8^{ème} adjoint M. Pirès.

N° 15-003 - INDEMNITES DES ELUS – DETERMINATION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Par délibération n° 14-073 du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014, l'assemblée délibérante a approuvé les modalités de calcul de l'enveloppe indemnitaire et a adopté la répartition des taux individuels.

Considérant l'élection de Monsieur José Pires en qualité d'adjoint municipal par délibération n° 15-002 du conseil municipal en date du 26 janvier 2015, il est proposé à l'assemblée de modifier la répartition des taux individuels selon le tableau joint en annexe et conformément aux modalités de calcul de l'enveloppe indemnitaire telles que définies dans la délibération n° 14-073 du conseil municipal en date du 18 avril 2014

Les taux individuels applicables à compter du 1^{er} février 2015 figurent ainsi en annexe de la présente délibération.

Le Conseil **adopte** la répartition des taux individuels selon le tableau récapitulatif figurant en annexe de la présente délibération, **précise** que la modification de l'enveloppe indemnitaire est établie selon des modalités de calcul conformes à la délibération n° 14-073 du 18 avril 2014.

Adopté par 25 voix pour et 8 abstentions.

**N° 15-004 - COMITE CONSULTATIF – COMMISSION PLURALISTE
D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme Terlez rapporte qu'il s'agit d'un engagement de campagne, de transparence, de moralisation de la vie publique en faisant participer les citoyens dans l'attribution de subventions aux associations.

Elle rappelle que l'article 21 du règlement intérieur du conseil municipal adopté au cours de la séance du 26 mai 2014 prévoit la possibilité de création de comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal. La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil municipal. Les avis et propositions émis par les comités ne lient pas le conseil municipal.

Elle propose la création d'un comité consultatif appelé « commission pluraliste d'attribution des subventions aux associations » qui étudiera les dossiers présentés par les associations à l'appui de leur demande de subventions et formulera des propositions et avis motivés afin que le conseil municipal puisse décider en toute connaissance de cause et en toute transparence des montants alloués.

La commission d'attribution des subventions sera composée de deux collèges :

* Un collège d'élus dont la composition est la suivante :

- le maire ou son représentant
- l'él(u)e en charge de la vie associative ou son représentant
- l'él(u)e en charge de la culture ou son représentant
- l'él(u)e en charge de la jeunesse et des sports ou son représentant
- l'él(u)e en charge des seniors ou son représentant
- l'él(u)e en charge du lien intergénérationnel ou son représentant
- l'él(u)e en charge du spectacle vivant ou son représentant
- 3 élus issus de l'opposition municipale parmi lesquels 2 élus du groupe « Bravo Louviers » et 1 élu du groupe « Louviers Bleu Marine ».

* Un collège de 5 citoyens résidant à Louviers, non élus au conseil municipal, et dont la composition est la suivante :

- 2 personnes désignées par la majorité municipale
- 3 personnes désignées par l'opposition municipale dont 2 par le groupe « Bravo Louviers » et 1 par le groupe « Louviers Bleu Marine ».

M. Martin intervient :

Il faudrait M. le Maire que vous perdiez l'habitude de prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages. De toute évidence et le Débat d'Orientations budgétaires que nous allons examiner le prouve, les subventions vont baisser pour les 5 années qui viennent. Vous avez trouvé ce système de consultation participative qui consiste à dire au moins on serait deux, majorité et opposition pour endosser la baisse de subventions. C'est un peu facile.

Le système piloté par Mme Gâteau faisait ce travail avec beaucoup de rigueur et d'intégrité même s'il y avait parfois des ratés ; nous n'avons jamais pu savoir par exemple à quoi correspondait la subvention donnée à l'association de Mme Ouadah

pour des actions dans le quartier de la Londe mais c'est à vous de le chercher maintenant.

J'ajoute que cette commission est sans objet car l'essentiel des subventions va vers le monde sportif, et que l'OMS est chargé de répartir l'enveloppe selon des critères précis connus de tous les clubs sportifs. Et c'est un système qui fonctionne parfaitement. Quid donc des subventions sportives ? Si on reste dans cette situation, alors je ne vois pas l'intérêt de créer ce gadget, encore un nouveau comité.

Je termine en disant qu'aucun élu de la minorité ne siégera dans cette commission qui est un piège politique assez grossier mais nous allons vous donner le nom de 2 personnes non élues si cela peut vous faire plaisir qui assisteront aux réunions de cette commission mais qui n'étant pas élues ne pourront pas être soupçonnées de porter le chapeau et surtout de partager les responsabilités des décisions désastreuses que vous allez prendre vis-à-vis des associations.

Mme Terlez reprend la parole :

Vous vous fourvoyez. C'est une vraie politique de transparence à l'égard des associations, une véritable équité de traitement, ce qui n'était pas le cas sous votre mandature, je le regrette. Bon nombre d'associations n'ont jamais eu aucune réponse à leur demande de subvention.

Nous n'avons d'ailleurs aucun dossier. Nous n'avons pas d'historique.

M. Martin dit qu'il conteste ces propos et ajoute que Mme Gâteau saura y répondre.

Mme Terlez poursuit :

Le but c'est la transparence, c'est la possibilité pour les élus de l'opposition et les citoyens de contrôler les subventions pour éviter le clientélisme.

L'OMS avait un système performant et équitable donc il continuera à fonctionner.

M. le Maire ajoute :

Sur un point important que sont les subventions accordées aux associations, personne ne peut être contre la transparence. La commission propose, le conseil dispose.

M. Yung prend la parole :

Je m'offusque, je trouve que c'est fort quand même. Je souhaite rendre un hommage fort à Mme Gâteau car il y avait un groupe de travail en interne. Les subventions aux associations, c'est votre problème, M. le Maire, c'est vous qui choisissez cette politique, ma place n'est pas dans ce groupe mais dire et vous l'avez écrit dans votre DOB que c'était opaque et qu'il n'y avait jamais rien eu, demandez aux associations quand elles étaient reçues par l'adjointe et vous verrez que rien n'était opaque. Elle les recevait toutes.

M. le Maire répond :

La création de cette commission est moderne et vise à associer des citoyens mais ce n'est pas une remise en question du travail de Mme Gâteau.

M. Martin intervient :

C'est votre responsabilité, pas la mienne.

Mme Terlez ajoute à l'intention de M. Martin qu'il fera donc la politique de la chaise vide.

Le Conseil décide de créer un comité consultatif dénommé « Commission pluraliste d'attribution des subventions aux associations » qui étudiera les dossiers de demandes de subventions adressés par les associations et formulera des propositions de subventions aux fins d'éclairer les décisions du Conseil municipal, **approuve** la composition de la commission ci-dessus énoncée.

Adopté par 26 voix pour et 7 abstentions.

N° 15-005 - SINISTRE DU 13 NOVEMBRE 2014 – REMBOURSEMENT A AVANSSUR

M. le Maire rapporte que le 13 novembre 2014 un employé du service des espaces verts a projeté un caillou sur la lunette arrière d'un véhicule stationné 40 rue des Oiseaux.

La société AVANSSUR a remboursé son assurée du montant hors franchise de 175,47 € (franchise 110,00 €) et a adressé une réclamation pour un montant de 285,47 € à la société PNAS, assureur responsabilité civile de la commune. La PNAS a refusé la prise en charge ce sinistre inférieur à la franchise de 300 €.

Le Conseil **approuve** le versement de la somme de 285,47 € au profit de la société AVANSSUR pour le remboursement des dommages consécutifs au sinistre du 13 novembre 2014, référencé S.447354167 / DC.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-006 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU LYCEE DECRETOT

Mme Perchet rappelle que par délibération n° 14-074 du 18 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné en qualité de membres titulaires au conseil d'administration du Lycée Decrétôt :

- Monsieur Jean-Pierre Duvéré
- Madame Hafidha Ouadah
- Madame Anne Terlez

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) paru au Journal Officiel n°0248 du 25 octobre 2014, précise les nouvelles conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration des EPL.

Ainsi, l'article R421-14 du code de l'Education en son alinéa 7 dispose que siègent au conseil d'administration du lycée « deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération

intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune»

Cette disposition entre en vigueur à compter du 3 novembre 2014.

La commune doit donc être représentée désormais au sein du conseil d'administration du lycée Decrétot par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de désigner :

- M. Jean-Pierre Duvéré en qualité de membre titulaire,
- Mme Hafidha Ouadah en qualité de membre suppléant.

Le Conseil **désigne** pour représenter au sein de la commune au sein du Conseil d'Administration du Lycée Decrétot:

- **M. Jean-Pierre DUVÉRE** en qualité de membre titulaire
- **Mme Hafidha OUADAH** en qualité de membre suppléant

Adopté par 26 voix pour et 7 abstentions.

N° 15-007 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU LYCEE DES FONTENELLES

Mme Perchet rappelle que par délibération n° 14-074 du 18 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné en qualité de membres titulaires au conseil d'administration du Lycée des Fontenelles :

- Monsieur Charles Savy
- Madame Anissa Djemel
- Monsieur Christophe Gautier

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) paru au Journal Officiel n°0248 du 25 octobre 2014, précise les nouvelles conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration des EPLE.

Ainsi, l'article R421-14 du code de l'Education en son alinéa 7 dispose que siègent au conseil d'administration du lycée «deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune»

Cette disposition entre en vigueur à compter du 3 novembre 2014.

La commune doit donc être représentée désormais au sein du conseil d'administration du lycée des Fontenelles par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de désigner :

- M. Christophe Gautier en qualité de membre titulaire,
- Mme Anissa Djemel en qualité de membre suppléant.

Le Conseil **désigne** pour représenter au sein de la commune au sein du Conseil d'Administration du Lycée des Fontenelles :

- **M. Christophe GAUTIER** en qualité de membre titulaire
- **Mme Anissa DJEMEL** en qualité de membre suppléant

Adopté par 26 voix pour et 7 abstentions.

N° 15-008 - AMNESTY INTERNATIONAL GROUPE DE LOUVIERS / VAL DE REUIL – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme OUADAH rapporte que l'association Amnesty International groupe de Louviers/Val de Reuil a préparé une exposition sur les libertés à l'attention des jeunes.

Cette exposition a été présentée au mois de novembre 2014 au lycée des Fontenelles et doit circuler dans les établissements scolaires du secteur. Elle regroupe des panneaux explicatifs qui évoquent notamment :

- les textes fondamentaux comme la déclaration universelle des droits de l'homme ou la déclaration des droits de l'homme et du citoyen,
- la conquête des libertés d'expression en France,
- des personnages célèbres : Mohanda Ghandi, Nelson Mandela, Martin Luther King,
- le droit de vote, les libertés publiques,
- la liberté de la presse
- les nouveaux moyens d'expression (nouvelles technologies)
- des éléments d'actualité.

Les visiteurs de cette exposition reçoivent un questionnaire pédagogique à remplir.

L'exposition peut être suivie d'interventions dans les établissements à la demande des enseignants pour un travail d'éducation auprès des jeunes.

Il y a trois ans une exposition concernant la peine de mort a été financée par la Ville de Val de Reuil.

Pour cette nouvelle exposition à caractère pédagogique et conformément aux statuts de l'association qui ne peut solliciter de subventions que dans le cadre de manifestations à but pédagogique, Le Groupe Louviers / Val de Reuil a sollicité une subvention représentant la moitié du coût de l'exposition soit 970 €.

Le Conseil **accorde** une subvention exceptionnelle de 970,00 € au groupe Louviers/Val de Reuil de l'association Amnesty International pour l'exposition sur les libertés.

Adopté par 32 voix pour et 1 contre.

N° 15-009 - LE MOULIN VERT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire rapporte que l'Institut médico pédagogique du Moulin vert organise un projet de séjour à la montagne du 15 au 21 mars 2015 au bénéfice d'enfants porteurs de handicap.

En effet, cet institut accueille, dans le cadre de l'éducation spécialisée, des enfants âgés de 6 à 16 ans ayant des déficiences intellectuelles et des troubles de la personnalité.

Parmi ces enfants, certains ne partent jamais en vacances aussi six d'entre eux ont été choisis pour bénéficier de ce séjour.

Cependant, les moyens consacrés à ce voyage ne sont pas encore suffisants et l'association recherche des moyens financiers complémentaires.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association le Moulin vert pour offrir à des enfants l'occasion de découvrir la montagne et ses activités.

Le Conseil **accorde** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association le Moulin vert de Louviers pour l'organisation d'un séjour à la montagne du 15 au 21 mars 2015.

Adopté à l'unanimité.

N° 15-010 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire introduit le débat d'orientation budgétaire en rappelant que lorsque la nouvelle municipalité a été élue, elle était tenue de voter un budget avant la date réglementaire du 30 avril ; or ce budget était celui préparé par l'ancienne municipalité. A la suite d'importants travaux réalisés par notre service des Finances et M. Lecuyer, adjoint aux Finances, un budget modificatif a été présenté et adopté le 30 juin dernier.

Nous avons choisi pour priorités l'entretien du patrimoine et un certain nombre d'investissements (compresseur de la patinoire par exemple) et la mise en place de nouvelles procédures pour renouer avec un cercle vertueux.

La problématique majeure à Louviers consiste à retrouver une capacité d'autofinancement satisfaisante.

Une commission des Finances s'est tenue, en présence de l'opposition municipale, pour préparer ce débat d'orientation budgétaire qui s'appuie également sur les conclusions de l'analyse financière établie par la Direction des Finances publiques sur les exercices 2011 à 2013 et transmise à l'ensemble des élus. Ce soir, l'alternative est simple : soit on fait un débat théâtral, soit on fait un débat de fond qui nous permette de nous projeter sérieusement sur les 5 années à venir.

Quelle est la situation budgétaire de la Ville ? La difficulté principale de la ville est son endettement, un endettement de 37 millions d'euros qui induit un remboursement de l'annuité de la dette. La Ville ne dégage pas une épargne nette suffisante pour rembourser cette annuité de 2,75 millions d'euros.

Lors des exercices précédents, la ville de Louviers a donc eu recours à la cession d'actifs pour rembourser sa dette.

M. Martin interrompt M. le Maire :

C'est une énormité, vous faites la démonstration de votre incompétence.

M. le Maire reprend la parole :

La Direction des Finances Publiques met en évidence une augmentation rapide des charges de fonctionnement par rapport aux produits sur les 3 derniers exercices.

On a 3 possibilités : soit on rationalise la section de fonctionnement avec des réformes structurelles, soit on s'en tient à des cessions d'actifs – mais le patrimoine communal n'est pas extensible à l'infini – soit on utilise le levier de la fiscalité. Ce que vous avez fait en 2009 et 2010 pour atteindre les taux anormalement élevés que l'on connaît. Dans son analyse de 2014, la Direction des Finances publiques constate que nous n'avons plus de marge de manœuvre en terme de fiscalité et en matière de dette car vous avez tous les ans continué à emprunter le même montant mettant la Ville en situation de vulnérabilité. Et ce que vous avez fait M. Martin malgré les alertes répétées de M. Renoncourt, c'est le choix délibéré de continuer à emprunter à un moment où les taux étaient peu élevés. Quand on emprunte à des taux très bas mais sur des montants élevés avec un stock de dettes importants, une évolution même mineure des taux vous conduit tout de suite à 4 voire 5 points de fiscalité.

En mettant la Ville ainsi en situation de vulnérabilité, vous avez construit un budget à la grecque, c'est-à-dire une ville surendettée ; le taux moyen d'endettement est deux fois plus élevé par habitant qu'une ville de même strate. Le niveau d'endettement par habitant est de 2 000 euros alors qu'il est en moyenne de 800 euros. Et il n'y a pas que ça ! On pourrait se dire que le niveau d'endettement est important parce que Louviers est une ville qui investit beaucoup mais ce que révèle l'étude des Finances Publiques, c'est que Louviers investit 25% de moins qu'une ville de même strate. Ce qui revient à dire que l'endettement est deux fois plus important et que Louviers investit 25% de moins. En réalité, vous avez emprunté pour rembourser la dette.

M. Martin répond :

Légalement c'est impossible d'emprunter pour rembourser la dette.

M. le Maire ajoute :

La situation de fragilité de Louviers vient de l'absence de capacité d'autofinancement de la Ville. Vous le retrouverez dans le tableau page 11 du débat d'orientation budgétaire.

L'épargne nette est négative. C'est le point noir car nous ne sommes plus en capacité sur nos ressources propres de rembourser l'annuité de la dette. Si les banques ont prêté moins, c'est parce que le compte administratif de l'exercice 2013 – c'est-à-dire l'exercice précédent notre élection - révèle une épargne nette négative.

Nous cherchons à créer les conditions pour restaurer une capacité à investir. On met en place des procédures, on trace une direction. C'est parce qu'on fait des efforts dans la transparence que les banques ont bien voulu prêter. Avant notre arrivée, les banques avaient même des difficultés à vous accorder un crédit de trésorerie, ce qui prouve bien que la confiance était déjà remise en question.

Si les banques ont accepté de nouveau de prêter, c'est parce qu'on a mis en place un certain nombre de procédures, lancé des marchés publics qui n'existaient pas,

généralisé le système des bons de commandes, etc. Je veux remercier les services de la Ville qui se plient à ces nouvelles règles du jeu forcément plus exigeantes.

Pour 2015, nous allons confirmer le désendettement communal. On va commencer à baisser le stock de dette et restaurer la capacité à investir avec l'objectif que l'épargne nette soit égale au montant de l'annuité de la dette. Notre ligne rouge, c'est de ne pas augmenter les impôts ; c'est la différence entre vous et nous.

L'équilibre du budget c'est d'avoir une épargne nette restaurée à 2,750 millions d'euros qui nous permette de rétablir notre capacité d'investissement pour retrouver des marges de manœuvre.

Je veux adresser un message optimiste car nous n'avons pas suivi le scénario du fil de l'eau qui aurait signifié, de facto, l'abandon de notre souveraineté. Nous allons avoir une gestion saine dans la durée, ce qui impliquera une discipline importante car il ne suffit pas seulement d'effets d'annonce, il faut tenir dans le temps avec des procédures et je ne comprendrais pas que nous ne partagions pas tous ensemble ce souhait de saine gestion.

Nous devons réduire les dépenses d'intervention ; nous allons faire mieux avec moins et même des choses nouvelles. Nous créons une Académie des talents, une nuit des sports, un festival de musique, un nouveau site internet.

Sur la section d'investissement, on met des crédits fléchés sur l'embellissement de la Ville (halle semi-couverte place de la Halle, rénovation rue du maréchal Foch, rue du Matrey), la réhabilitation du patrimoine communal, une maison des sports, une nouvelle patinoire, des aménagements urbains.

L'ambition de la municipalité est de sortir définitivement du cercle vicieux de la spirale de l'endettement qui annule notre capacité à investir et hypothèque la Ville pour reprendre un chemin vertueux.

Je tiens à remercier M. Lecuyer et le service des Finances pour leur important travail. Nous allons enfin pouvoir sonner le réveil de Louviers.

Mme Julien prend la parole :

C'est normal qu'on parle de chiffres, de coût, d'endettement. Derrière ces chiffres, il y a des investissements pour les citoyens, l'attractivité de la ville. On parle de dépenses inconsidérées notamment par rapport à la piscine. Cet équipement participe à l'attractivité de la Ville.

Il est dit qu'il y a la « liquidation du patrimoine dans un cercle vicieux », je réfute car il y a eu de gros investissements, je pense à l'église, à l'école de musique, à la Villa Calderón, des logements et la liste serait très longue.

On reparle dans ce document aussi « du cercle vicieux au cercle vertueux avec des économies ciblées ». Là encore, on vous laisse un programme d'économie d'énergie dans l'éclairage public, le réseau de chaleur...

Ca manque de gentillesse ; il y a de l'endettement mais de l'endettement sain.

Heureusement qu'il y a des équipements d'une grande valeur qu'on vous laisse.

Vous avez parlé d'investissement mais ce ne sont pas des gros projets. Il y a des actions, des animations.

Vous récupérez quand même de beaux équipements qui sont très enviés à l'extérieur avec des coûts qui ne sont plus à engager.

M. le Maire répond :

Sur les investissements oui il y a eu des investissements à un moment donné mais il y a un niveau d'investissement inférieur à 25% d'une ville de la même strate pour un taux d'endettement deux fois plus important.

Pour le tarif réduit de la piscine, ce n'est rien plus qu'une mesure électoraliste qui a coûté plus de 100 000 euros. Et la Ville n'avait pas les moyens de se le payer.

Sur la liquidation du patrimoine, votre seul levier était de vendre des actifs pour sortir la tête de l'eau.

Quant aux logements, ce sont les bailleurs sociaux qui les ont financés.

Mme Terlez précise :

Le cercle vicieux c'est l'incapacité de la ville à rembourser sa dette sur fonds propres, 1 million d'intérêts sur le fonctionnement et 2 millions de capital sur l'investissement.

La ville est obligée de recourir à d'autres recettes pour rembourser.

Il n'y a pas un microclimat au dessus de Louviers. Il n'y a pas de bonne dette et de mauvaise dette. Le niveau d'endettement de la Ville de Louviers est extrêmement important et la situation de Louviers est aujourd'hui très sensible. Une hausse très faible des taux d'intérêt impliquera une charge encore plus lourde pour la Ville. Nous y perdons notre liberté car le budget de la ville est très sensible à des éléments exogènes. Vous ne pouvez pas nier que dans la loi de Finances 2015, est inscrit une baisse de la DGF de 10%. C'est un fait, il nous faut déterminer une équation qui permette de déterminer une capacité à fonctionner et à investir.

La vérité est objectivée par l'analyse des Finances publiques et par un certain nombre de ratios.

M. Yung prend la parole :

D'abord sur l'analyse budgétaire : je ne suis pas entièrement d'accord avec vous ; dès le début il y a quelque chose qui est faux. Pourquoi avez-vous demandé une étude que sur 2011 à 2013 ? C'est étonnant car il faudrait voir sur 6 ans, la durée d'une mandature.

Et puis 2011 à 2013, il y a quand même un problème. En 2012, on avait l'effet Drugsport. Le service des Finances avait présenté aux élus un budget avec l'effet Drugsport et un autre sans l'effet Dugsport. La SEM qui cumulait les déficits a été reprise par la Ville ; on a repris les effectifs, le fonctionnement et les investissements. 2012 a biaisé les calculs en l'occurrence.

J'ai repris les chiffres de 2008 à 2013 :

Que nous reproche l'étude des Finances publiques : « le point de départ est une augmentation plus rapide des charges de fonctionnement par rapport aux produits ». C'est difficile de nous reprocher ça quand on a augmenté les impôts et quand on regarde les chiffres, on est très surpris. Entre 2008 et 2013, on a en ressources courantes 23 395 641 millions pour aboutir à 25 692 292 millions soit 2 296 649 millions supplémentaires soit 10,27% d'augmentation de ressources, augmentation qui profite à cette municipalité.

Les charges courantes + frais financiers + charges d'exécution sont égales à 22 360 703 millions. Et en 2013, on est à 23 212 739 millions, soit une augmentation des charges de 852 036 mille en 6 ans soit 3,80%

Les charges augmentent moins vite que les recettes. Prendre comme point de départ que les dépenses augmentent plus vite que les produits, j'en suis éminemment surpris. Entre 1995 et 2009, on a augmenté de 13,5% les impôts, ce qui n'est pas énorme mais d'un coup, ça fait mal.

La raison, je vais vous la donner : la fiscalité complète a augmenté de 1 350 395 millions, la taxe ménage de 1,350 millions. Il faut enlever 200 000 mille par an car il y a l'augmentation systématique des bases.

Pendant ce temps là, les charges augmentaient ou les dotations ont diminué notamment la CAF. Sur les recettes, on est passé de 7,2 millions à 7,770 millions. L'augmentation d'impôts était indispensable.

C'est bien de dire à tout le monde « on ne peut pas rembourser ». La loi est la même pour tout le monde. La Chambre régionale des Comptes n'a fait aucune remarque sur la gestion de la Ville

L'épargne ce n'est pas la différence entre les recettes et les dépenses qui permettent de payer les fameux 2,7 millions. Ils doivent être payés par l'épargne brute + le FCTVA et éventuellement la vente de biens. Ce sont des terrains nus dont nous n'avons pas d'utilité ou des logements d'instituteurs qui n'ont plus besoin d'être logés.

Vous avez parlé de la page 11 : Sur les 6 dernières années, la moyenne d'épargne brute c'est 2,6 millions. Ce n'est pas loin des 2,7 millions d'épargne nette. Il y a des années où on a augmenté de 4,3 millions d'épargne nette ; ça n'a gêné personne. Et s'il manque 20 000 euros, on ne met pas la Ville en déficit.

Je ne peux vous laisser dire que la Ville est en faillite. Ce n'est pas vrai. Nous avons toujours respecté la loi.

Sur l'investissement : les 3 communes ont participé à la création de la communauté de communes car elle n'avait pas de fonds. Cette base de la Communauté de Communes lui a permis d'investir sur le territoire économique et a permis aux communes de moins investir.

La voirie à Louviers, c'était difficile en 1995 ; ceux qui étaient là peuvent dire l'état de la voirie. On a fait du bon travail. Il n'y a avait pas de station d'épuration quand nous sommes arrivés ; tous les ouvrages faits par l'intercommunalité c'est aussi pour Louviers.

Il y a un choix qu'il faut faire, ou vous investissez et vous dites, vous sacrifiez une génération. Moi je dis non ; moi ça fait 40 ans que je suis élu, j'ai été 12 ans dans l'opposition. En 40 ans, j'estime que les 5 écoles que nous avons construites, c'est pour les générations qui sont venues, moi j'ai des enfants qui ont vécu à Louviers. Ça me fait de la peine que vous disiez ça, je m'en excuse encore une fois. Moi j'estime qu'on a investi pour les enfants de Louviers, on a fait des écoles, un cinéma, c'est peut être pas grand-chose pour vous, on a fait des selfs dans les écoles. Moi j'estime qu'on a fait beaucoup pour les générations et j'espère que vous en ferez autant.

M. le Maire répond :

Sur les différents sujets, vous parlez de moyenne sur l'épargne. Le sujet c'est la trajectoire, quelle est la trajectoire que l'on suit. Moi je ne doute pas de votre sincérité dans l'analyse mais on n'est pas d'accord. La trajectoire indique une capacité d'autofinancement négative. Et c'est très grave pour une commune car il faut qu'elle puise ses ressources ailleurs.

Notre volonté est de renverser la tendance en passant d'une épargne nette négative à une épargne nette positive. Il ne faut pas confondre l'épargne nette et l'épargne brute.

Vous parlez des ressources du FCTVA pour rembourser la dette mais je préfère qu'on utilise cette ressource pour de l'investissement. Et c'est là qu'elle est notre différence.

La vente d'actifs ça ne va qu'un temps.

Notre choix est d'avoir sur la section de fonctionnement une épargne qui permette de rembourser l'annuité de la dette. Vous avez fait un choix différent les années précédentes. Il faut aujourd'hui être responsable et ne pas gérer à vue.

Ce qui a été fait sur l'intercommunalité est exceptionnel. Il faut aller plus loin dans la mutualisation. Ça ne doit pas empêcher d'avoir une gestion prévisionnelle et saine.

Quel est l'intérêt pour notre municipalité d'avoir à regarder chaque euro ? J'aurais préféré être dans une situation différente.

Vous avez mis sur le dos de la crise cette augmentation d'impôts alors que la situation était déjà très difficile.

Sur le Drugsport, le déficit était de 255 000 euros mais si on le rapporte sur l'épargne nette, la trajectoire ne change pas par rapport au Drugsport.

Tout le travail que nous menons c'est pour préparer l'avenir.

Je n'ai jamais dit que ce que vous aviez fait n'était pas réglementaire. Je dis que vous avez mis la ville en situation d'extrême fragilité.

M. Yung précise :

En 2012, quand on fait la différence stricte entre dépenses et recettes, la différence c'est 2,527 millions. Ce qui n'est pas très loin des 2,7 millions.

Sur le fonctionnement, j'ai bien vu que vous vouliez faire des économies notamment sur le chauffage. On a mis en place un réseau de chaleur, c'est normal.

Je ne comprends pas comment récupérer 687 000 euros sur les crédits d'intervention ? On ne voit pas bien.

M. le Maire répond que des procédures sont mises en place pour maîtriser les moyens généraux.

M. Yung reprend la parole :

Vous voulez avoir des taux fixes pour les emprunts. Moi je ne vous conseille pas d'avoir des taux fixes car l'euribor est solide.

Et je voudrai revenir sur le train de vie : vous avez dit aux vœux qu'on avait dépensé 78 000 euros et que vous, vous dépensez 3 fois moins aujourd'hui. Je voudrai savoir comment vous arrivez à ce chiffre. Vous pouvez nous reprocher des choses mais on ne faisait pas la fête tous les jours, on faisait des vœux pour toute la population.

Je voudrai avoir rapidement un bilan détaillé des vœux.

M. Martin ajoute :

Je demande les chiffres et les factures sur les événements des vœux, hors personnel.

Il faudrait inclure également les vœux bis à destination des entreprises. Vous, vous avez supprimé la partie Hommage aux lovériens, ce que vous appelez maintenant l'Académie des Talents.

Ce qui me frappe d'abord c'est l'inutilité totale de ce qui a été dit pendant des heures. On était censé discuter des orientations budgétaires pour 2015. Et dans une stratégie de communication visible et grotesque, vous avez refait pour la 15^{ème} fois la campagne électorale avec vos idées de déficit, bref vous avez fait le procès de l'ancienne municipalité.

Pourquoi est-ce comme ça ? Car d'orientation budgétaires, il n'y en a pas.

Alors je dis à tous les membres de cette équipe : réveillez vous, vous avez été élus, vous avez gagné l'élection municipale ! Il s'est trouvé par un miracle de l'histoire qui ne se reproduira pas, il s'est trouvé que 40 lovériens ont préféré dire non à F. Hollande, manifesté leur mécontentement à l'égard du gouvernement et vous donner à votre propre surprise la victoire à laquelle vous n'étiez absolument pas préparé. Du coup d'orientation budgétaire, il n'y a pas car vous n'avez pas de projet pour Louviers.

Comme vous n'avez pas de projet, vous refaites la campagne électorale en racontant des sottises, en dramatisant la situation de la Ville alors qu'elle n'a pas à être dramatisée.

Les faits sont là, tous les budgets de la Ville ont été excédentaires. Je ne vois pas comment on pourrait avoir à un déficit. Et lorsque M. Priollaud a braillé sur tous les toits qu'il y avait un déficit et qu'il s'est appuyé là-dessus pour ne pas réaliser les promesses faites aux lovériens et en particulier au personnel municipal, on a bien compris qu'il ne maîtrisait pas son budget et qu'il n'avait pas de projet pour Louviers. Et c'est là en conséquence, en criant au loup et qu'on a hérité d'une situation financière catastrophique que les banques ont dit, un, qu'il confond excédent et déficit et que deux, il y a un trou dans le budget de la Ville. Et donc les banques n'ont pas fait confiance au maire élu et pour la première fois en 20 ans et ont refusé l'emprunt demandé.

Pour la suite, ce qui me frappe au moment où la BCE injecte 1000 milliards d'euros dans le circuit financier pour faciliter et relancer l'emprunt des particuliers, des entreprises et des collectivités locales dont on sait que l'investissement reste le seul moteur en marche dans l'économie française, au moment où les grecs viennent d'élire un gouvernement qui dit que l'austérité ne marche pas et que Mario Dragui, économistes de droite et de gauche disent que ça ne marche pas, il faut au contraire emprunter pour investir car c'est de la création de richesse et dans tout ce que j'ai entendu ce soir, ce point là est absolument central, et bien à ce moment là, à Louviers où il y a un microclimat apparemment, le Maire actuel ne connaît pas la crise...

Mme Terlez interpelle M. Martin :

C'est vous qui dites qu'il y a un microclimat et que vous faites de la bonne dette. C'est quoi la mauvaise dette ?

M. Martin répond :

Les Etats ont fait de la mauvaise dette. La mauvaise dette c'est la dette utilisée pour l'emprunt. Mais les collectivités territoriales ne peuvent pas le faire.

Mme Terlez rétorque :

Mais vous l'avez fait à Louviers.

M. Martin reprend la parole

Mais non c'est interdit, je serais déjà devant le tribunal. Vous n'êtes pas capable de gérer Louviers en bon père de famille. Tous les bons pères de famille savent que quand ils empruntent pour acheter leur maison, ils ne vont pas mettre en péril les générations futures qui vont habiter cette maison mais ils enrichissent leurs familles car une fois l'emprunt remboursé, ils ont un patrimoine. La dette de Louviers, qui n'a pas augmenté car nous remboursions autant que nous emprunions, permet d'augmenter la richesse de la ville avec des biens durables qui passent par l'emprunt. C'est une logique évidente, vous n'allez pas payer cash un théâtre, un cinéma, une médiathèque, toutes les écoles que nous avons construites à Louviers... Nous avons créé des richesses, augmenté le patrimoine de Louviers ; les actifs de Louviers ont augmenté de manière exponentielle depuis 20 ans. Par contre quand vous supprimez le futsal, le programme de Jules Ferry, on n'augmente pas le patrimoine.

Vous dites que ce n'est pas bien car vous le faites en vendant du patrimoine. La Ville a vendu les actifs qui ne participaient pas de notre projet collectif. La ville n'a pas vocation à loger des instituteurs de par la loi. Donc on vend les logements. Mais là où votre raisonnement est absurde, c'est que nous avons acheté notamment en foncier beaucoup plus d'actif chaque année que nous n'en avons vendu.

Au moment où les économistes sont d'accord pour dire que l'austérité ne marche pas, que la BCE réinjecte de l'argent dans le circuit et donc des capacités d'emprunt, vous vous apprêtez à infliger à Louviers une crise d'austérité parce que vous n'avez pas de projet à financer. On a beaucoup entendu budget 0 mais vous n'avez pas compris ce qu'était un budget 0, il doit correspondre à un projet de service. Vous n'avez pas de projet global et de projet de service.

M. le Maire interrompt M. Martin estimant que le temps de parole accordé était raisonnable.

M. Martin réagit en l'invectivant de « dictateur à petits pieds » et de « sale type ». Vous avez parlé pendant deux heures, vous pouvez me laisser parler un quart d'heure. Vous êtes un tyran. Il ajoute « tout censeur est un sale type ».

M. le Maire demande à ce que ces propos soient consignés au procès verbal. On est dans une assemblée où l'on se respecte. Je demande à ce qu'on applique le règlement intérieur.

M. le Maire demande une suspension de séance à 21h10.
La séance reprend 5 minutes plus tard.

M. le Maire fait un rappel à l'ordre à l'encontre de M. Martin en application de l'article 11 du règlement intérieur pour des propos ou comportements contraires à la loi ou aux convenances et le fait de traiter le Maire en séance de conseil de « sale type » et de « tyran » correspond à cela. Ce sera noté au procès verbal de ce conseil.

M. Martin affirme qu'il ne cèdera pas à sa liberté de parole et répète de manière continue « M. le Maire, je vous demande la parole, M. le Maire je vous demande la parole... ».

M. le Maire demande des excuses. Il invite le conseil à délibérer sur la question suivante malgré le bruit ambiant. M. Martin continue de demander la parole de manière incessante faisant tout pour tenter d'empêcher les rapporteurs de présenter les délibérations suivantes.

N° 15-011 - AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2015 SECTION INVESTISSEMENT

M. le Maire indique que pour assurer la continuité d'un certain nombre d'opérations d'investissement, réaliser certains travaux et acquisitions indispensables à la politique d'équipement avant l'adoption du budget primitif 2015, il convient d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement.

Cette autorisation est encadrée par l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités qui précise que dans le cas où le budget primitif d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mandater les dépenses afférentes au

remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants visés sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le montant des dépenses d'équipement s'élevait au budget 2014, après adoption de la décision modificative budgétaire N° 2 à : 5 191 020 EUR, fixant ainsi la limite de l'autorisation demandée, pour l'exercice 2015, à 1 297 755 EUR.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2015, dans la limite de 935 000 EUR, selon la liste des opérations arrêtées par le Conseil Municipal, et jointe en annexe.

Le Conseil **autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2015, selon les termes, décrits ci-dessus.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

Face à la volonté persistante de M. Martin d'empêcher le bon déroulement du conseil municipal, M. le Maire lui demande de cesser son comportement ou de quitter la pièce. Il annonce alors une suspension de séance à 21h20.

La séance est reprise à 21h30 en présence de M. Martin qui continue de crier « M. le Maire, je vous demande la parole, M. le Maire vous êtes un censeur... ».

Les délibérations suivantes (n°15-012 à 15- 025) sont présentées alors que M. Martin refuse de se taire, malgré la réprobation générale.

N° 15-012 - ASSOCIATION ETOILE ATHLETIQUE LOVERIENNE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION TRIMESTRIELLE

M. Pires rappelle que la Ville est engagée dans une politique d'accompagnement et de soutien auprès des associations lovériennes. A ce titre, des subventions sont votées chaque année à la faveur des associations.

Dès la saison 2011, l'association Etoile Athlétique Lovérienne a recruté par voie directe un éducateur sportif pour garantir le développement des activités d'athlétisme. Le Conseil Régional de Haute Normandie a versé pour cet emploi des subventions dont le montant était dégressif chaque année. La date d'échéance des subventions versées par le Conseil régional était fixée au 30 septembre 2014.

Depuis son recrutement, l'éducateur sportif a su développer l'activité du club avec dynamisme et efficacité. Forte d'une expérience de 3 années, la salariée recrutée a bénéficié de formations concourant à son expertise professionnelle et au souhait de l'EAL de la conserver.

Ainsi, la Ville de Louviers souhaite soutenir le bon fonctionnement du club en participant financièrement au maintien de cet emploi.

Dans ce contexte, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le versement d'une subvention égale à la moitié du coût de cet emploi et des frais annexes de gestion ; l'autre moitié étant prise en charge directement par le club.

Au titre de l'exercice 2015, la subvention versée par la Ville est égale à 14 026,00 euros. Cette subvention sera versée trimestriellement auprès de l'association.

En soutenant financièrement le maintien de cet emploi, la Ville entend favoriser le développement de la pratique sportive sur son territoire.

M. Yung demande la parole mais ne peut s'exprimer compte tenu du brouhaha ambiant. Il dit : « Comment voulez vous qu'on vote une délibération car pour l'instant on n'entend pas ? Laissez-lui 5 mn. On va demander à la préfecture, ce n'est pas possible ».

Le Conseil **autorise** le versement d'une subvention à l'EAL d'un montant de 14 026,00 euros par an correspondant à la moitié du coût de l'emploi d'éducateur sportif et des frais annexes de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, **dit** que la subvention sera versée chaque trimestre auprès de l'association, **précise** que l'association Etoile Athlétique Lovérienne prendra à sa charge l'autre moitié du coût de l'emploi et des frais annexes de gestion associés, **ajoute** que les crédits seront inscrits au budget de la collectivité.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-013 - GARE AUX MUSIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Mme Langeard expose que la Gare aux Musiques, lieu de musiques actuelles, est la seule structure euroise à proposer en un lieu unique :

- *des studios de répétition ;*
- *un studio d'enregistrement professionnel ;*
- *une salle de diffusion.*

Son action s'inscrit dans une politique d'accompagnement et de professionnalisation des talents émergents, et de valorisation de la scène locale et régionale.

Elle propose également des *stages techniques* et des *master-class* afin de favoriser la confrontation avec les professionnels du secteur.

Des *résidences* permettent un travail de *répétition montée* (travail de la scène en conditions réelle mais sans public), travail du son (plan de scène, etc...), de l'espace scénique (plan de feu, ambiances...) et aussi d'*enregistrement* (en live et/ou en multipistes grâce au studio numérique).

La structure accompagne les groupes dans leurs choix et orientations et mène une politique de formation cohérente tendant à les préparer à l'auto production et à l'autogestion.

La Gare aux Musiques mène une politique tarifaire incitative lors des *concerts* répondant à une mission du service public.

C'est pourquoi, la Ville de Louviers sollicite le Conseil général de l'Eure pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil général de l'Eure et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-014 - GARE AUX MUSIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Mme Langeard expose que la Gare aux Musiques, lieu de musiques actuelles, est la seule structure euroise à proposer en un lieu unique :

- *des studios de répétition ;*
- *un studio d'enregistrement professionnel ;*
- *une salle de diffusion.*

Son action s'inscrit dans une politique d'accompagnement et de professionnalisation des talents émergents, et de valorisation de la scène locale et régionale.

Elle propose également des *stages techniques* et des *master-class* afin de favoriser la confrontation avec les professionnels du secteur.

Des *résidences* permettent un travail de *répétition montée* (travail de la scène en conditions réelle mais sans public), travail du son (plan de scène, etc....), de l'espace scénique (plan de feu, ambiances...) et aussi d'*enregistrement* (en live et/ou en multipistes grâce au studio numérique).

La structure accompagne les groupes dans leurs choix et orientations et mène une politique de formation cohérente tendant à les préparer à l'auto production et à l'autogestion.

La Gare aux Musiques mène une politique tarifaire incitative lors des *concerts* répondant à une mission du service public.

C'est pourquoi, la Ville de Louviers sollicite le Conseil régional de Haute-Normandie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil régional de Haute-Normandie et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-015 - GARE AUX MUSIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE HAUTE NORMANDIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Mme Langeard poursuit : la Gare aux Musiques, lieu de musiques actuelles, est la seule structure euroise à proposer en un lieu unique :

- *des studios de répétition ;*
- *un studio d'enregistrement professionnel ;*
- *une salle de diffusion.*

Son action s'inscrit dans une politique d'accompagnement et de professionnalisation des talents émergents, et de valorisation de la scène locale et régionale.

Elle propose également des *stages techniques* et des *master-class* afin de favoriser la confrontation avec les professionnels du secteur.

Des *résidences* permettent un travail de *répétition montée* (travail de la scène en conditions réelle mais sans public), travail du son (plan de scène, etc...), de l'espace scénique (plan de feu, ambiances...) et aussi d'*enregistrement* (en live et/ou en multipistes grâce au studio numérique).

La structure accompagne les groupes dans leurs choix et orientations et mène une politique de formation cohérente tendant à les préparer à l'auto production et à l'autogestion.

La Gare aux Musiques mène une politique tarifaire incitative lors des *concerts* répondant à une mission du service public.

C'est pourquoi, la Ville de Louviers sollicite la Direction régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la DRAC de Haute-Normandie et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

Face au comportement de M. Martin, M. le Maire rappelle qu'il lui appartient d'assurer la police de l'assemblée. Il indique que M. Martin a disposé d'un temps de parole raisonnable sur le débat d'orientation budgétaire et qu'il peut bien entendu prendre la parole sur toute autre délibération comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil municipal.

M. Le Maire procède à la lecture de passages du règlement intérieur rappelant les règles de fonctionnement de l'assemblée.

M. Renoncourt intervient pour dire que M. le Maire a coupé la parole à M. Martin alors qu'il s'exprimait normalement tout à l'heure et qu'il ne paraît pas extravagant de parler 15 à 20 minutes pour un débat d'orientation budgétaire Il termine en disant qu'il a été assez maltraité durant les 6 années d'opposition mais qu'on ne lui a jamais coupé la parole. Il demande à M. le Maire de laisser la parole à M. Martin.

M. le Maire répond qu'il a laissé le temps nécessaire à l'opposition et à M. Martin lequel a, qui plus est, utilisé sont temps de parole pour injurier le maire publiquement, en le traitant, parmi d'autres qualificatifs, de « sale type » et de « tyran ». Chacun appréciera... Il lance à l'opposition un appel à la sérénité.

M. Yung estime que les délibérations ne sont pas votées dans des conditions normales.

Durant les interventions de Messieurs Renoncourt et Yung, M. Martin se tait.

Le débat reprend dans des conditions identiques : M. Martin ne cesse de demander la parole en tentant de couvrir de sa voix celles des élus qui interviennent.

N° 15-016 - VILLA CALDERÓN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Mme LANGEARD rapporte que la Ville de Louviers est dotée d'un équipement au carrefour des dimensions urbanistique, sociale et culturelle. Cet équipement dénommé " Villa Calderón ", est composé d'un jardin contemporain, d'une maison relais et d'une résidence d'artistes.

La résidence d'artistes de la Villa Calderón est un lieu de création et/ou de diffusion artistique. Les artistes sont ainsi accueillis dans un lieu privilégié dédié à leurs travaux ; lieu dans lequel se croisent des réflexions pluri et transdisciplinaires susceptibles de nourrir leurs œuvres.

En fond de leur création et/ou diffusion artistique, les résidences d'artistes peuvent être l'occasion de promouvoir des actions dédiées à l'accès à la culture pour tous. Ainsi, au cours des résidences, les artistes pourront organiser selon le contexte, des travaux en ateliers à la faveur de publics différents en fonction de la nature des projets mis en œuvre.

Une programmation de plusieurs résidences est établie pour l'année 2015.

A ce titre, la Ville de Louviers sollicite le Conseil général de l'Eure pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil général de l'Eure et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

M. Yung intervient pour dire qu'il ne sait même pas de quoi l'assemblée a parlé dans la situation telle qu'elle est. Il demande à ce que soit consigné au procès verbal le fait qu'il considère que les délibérations n'ont pas pu être votées dans des conditions normales.

M. le Maire remarque que lorsque M. Yung prend la parole, M. Martin ne perturbe pas le fonctionnement de l'assemblée.

M. Martin demande de nouveau la parole de manière incessante en essayant de couvrir la voix des rapporteurs des délibérations suivantes. Il affirme que les délibérations seront annulées par le tribunal administratif.

N° 15-017 - VILLA CALDERÓN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Mme Langeard rapporte que la Ville de Louviers est dotée d'un équipement au carrefour des dimensions urbanistique, sociale et culturelle. Cet équipement dénommé " Villa Calderón ", est composé d'un jardin contemporain, d'une maison relais et d'une résidence d'artistes.

La résidence d'artistes de la Villa Calderón est un lieu de création et/ou de diffusion artistique. Les artistes sont ainsi accueillis dans un lieu privilégié dédié à leurs travaux ; lieu dans lequel se croisent des réflexions pluri et transdisciplinaires susceptibles de nourrir leurs œuvres.

En fond de leur création et/ou diffusion artistique, les résidences d'artistes peuvent être l'occasion de promouvoir des actions dédiées à l'accès à la culture pour tous. Ainsi, au cours des résidences, les artistes pourront organiser selon le contexte, des travaux en ateliers à la faveur de publics différents en fonction de la nature des projets mis en œuvre.

Une programmation de plusieurs résidences est établie pour l'année 2015.

A ce titre, la Ville de Louviers sollicite le Conseil régional de Haute-Normandie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil régional de Haute-Normandie et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-018 - VILLA CALDERÓN – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE HAUTE-NORMANDIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015.

Mme Langeard rapporte que la Ville de Louviers est dotée d'un équipement au carrefour des dimensions urbanistique, sociale et culturelle. Cet équipement dénommé " Villa Calderón ", est composé d'un jardin contemporain, d'une maison relais et d'une résidence d'artistes.

La résidence d'artistes de la Villa Calderón est un lieu de création et/ou de diffusion artistique. Les artistes sont ainsi accueillis dans un lieu privilégié dédié à leurs travaux ; lieu dans lequel se croisent des réflexions pluri et transdisciplinaires susceptibles de nourrir leurs œuvres.

En fond de leur création et/ou diffusion artistique, les résidences d'artistes peuvent être l'occasion de promouvoir des actions dédiées à l'accès à la culture pour tous. Ainsi, au cours des résidences, les artistes pourront organiser selon le contexte, des travaux en ateliers à la faveur de publics différents en fonction de la nature des projets mis en œuvre.

Une programmation de plusieurs résidences est établie pour l'année 2015.

A ce titre, la Ville de Louviers sollicite la DRAC de Haute- Normandie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la DRAC de Haute-Normandie et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-019 - LE MOULIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EUROPE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Le Moulin, doté d'une salle de représentation de 170 places, d'une Cave pouvant accueillir les spectacles de petite forme et des rencontres d'improvisation jazz, d'une salle de pratique artistique et de salles de réunions, participe à la programmation artistique et culturelle de la Ville :

- Par le repérage, l'accueil, le soutien, l'accompagnement, la diffusion d'artistes eurois et normands dans le domaine du spectacle vivant et participer ainsi à l'émergence de nouveaux talents, à la promotion des artistes et à leur inscription dans un réseau de diffusion professionnelle
- Par le soutien et la valorisation de la pratique artistique amateur qui se traduit par un soutien technique et administratif ainsi que par la mise en place d'un Festival de la pratique amateur.

C'est pourquoi, la Ville de Louviers sollicite le Conseil général de l'Eure pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil général de l'Eure et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-020 - LE MOULIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Le Moulin, doté d'une salle de représentation de 170 places, d'une Cave pouvant accueillir les spectacles de petite forme et des rencontres d'improvisation jazz, d'une salle de pratique artistique et de salles de réunions, participe à la programmation artistique et culturelle de la Ville :

- Par le repérage, l'accueil, le soutien, l'accompagnement, la diffusion d'artistes eurois et normands dans le domaine du spectacle vivant et participer ainsi à l'émergence de nouveaux talents, à la promotion des artistes et à leur inscription dans un réseau de diffusion professionnelle
- Par le soutien et la valorisation de la pratique artistique amateur qui se traduit par un soutien technique et administratif ainsi que par la mise en place d'un Festival de la pratique amateur.

C'est pourquoi, la Ville de Louviers sollicite le Conseil régional de Haute-Normandie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Conseil régional de Haute-Normandie et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-021 - LE MOULIN – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE HAUTE NORMANDIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Le Moulin, doté d'une salle de représentation de 170 places, d'une Cave pouvant accueillir les spectacles de petite forme et des rencontres d'improvisation jazz, d'une salle de pratique artistique et de salles de réunions, participe à la programmation artistique et culturelle de la Ville :

- Par le repérage, l'accueil, le soutien, l'accompagnement, la diffusion d'artistes eurois et normands dans le domaine du spectacle vivant et participer ainsi à l'émergence de nouveaux talents, à la promotion des artistes et à leur inscription dans un réseau de diffusion professionnelle
- Par le soutien et la valorisation de la pratique artistique amateur qui se traduit par un soutien technique et administratif ainsi que par la mise en place d'un Festival de la pratique amateur.

C'est pourquoi, la Ville de Louviers sollicite la Direction régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la DRAC de Haute-Normandie et à signer la convention afférente.

Adopté par 25 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-022 - ANRU DU QUARTIER DE MAISON ROUGE – AVENANT DE SORTIE DE LA CONVENTION

Mme Terlez rappelle que le quartier Maison Rouge à Louviers a fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine et sociale, dans le cadre du programme national de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) à travers une convention nationale pluriannuelle.

Cette convention ANRU, relative au quartier Maison Rouge, a été signée le 14 octobre 2008 par les partenaires suivants : ANRU, Agglomération Seine Eure, Ville de Louviers, Eure Habitat, Sécomile, Région Haute Normandie, Département de l'Eure, Caisse d'allocations familiales de l'Eure, Caisse des dépôts et consignations, Foncière Logement.

Le programme initial, relatif au quartier Maison Rouge, comportait huit opérations :

1. Quatre démolitions dans le parc Eure Habitat (68 Logements),
2. Deux changements d'usage (6 logements en rez de chaussée des immeubles Risle et Iton d'Eure Habitat),
3. La reconstruction du patrimoine démoli d'Eure Habitat (74 logements),
4. La réhabilitation intérieure et extérieure des 381 logements d'Eure Habitat,
5. La création de 10 îlots résidentialisés (8 pour Eure Habitat, 2 pour Sécomile),
6. L'amélioration de la collecte des déchets par l'installation de 19 points de conteneurs enterrés,
7. 13 opérations d'aménagements de voiries et nouveaux espaces publics (parvis, places, placettes, square, espaces jeux, liaisons piétonnes)
8. La construction de 5 équipements (sous maîtrise d'ouvrage Ville de Louviers) : terrain multisports, crèche, centre social, accueil loisirs, futsal,

Opérations auxquelles est venue s'ajouter une opération complémentaire, non financée dans le cadre ANRU : la construction d'un pôle commercial, actuellement en cours.

Le Rapporteur indique que l'ensemble du programme est avancé à plus de 90% mais que le retard des trois démolitions impacte actuellement l'ensemble de l'opération ANRU Maison Rouge.

Le Rapporteur ajoute que, l'Agglomération Seine Eure, en qualité de porteur du projet, doit transmettre à l'ANRU l'avenant de clôture de l'opération. Ce dernier a pour but de recalculer les coûts et échéanciers définitifs.

L'avenant de clôture de l'opération ANRU Maison Rouge fixe notamment :

- Les échéanciers définitifs des opérations en cours et restant à démarrer,
- Les dates ultimes de demande de 1er acompte et de soldes de chaque opération,
- Les participations financières complémentaires des partenaires ayant permis de finaliser l'opération Démolition du bailleur Eure Habitat,
- Les économies réalisées à ce jour, redéployables sur l'opération Démolition,
- Le désengagement de Foncière Logement,
- L'abandon de l'équipement sportif régional intégrant un futsal au profit d'un équipement de substitution : la maison des sports.

Pour mémoire, les dernières opérations à mettre en œuvre sont :

- Démolition des immeubles Canche, Vire et Vésubie, sous maîtrise d'ouvrage Eure Habitat,
- Finalisation des aménagements extérieurs, après démolitions, sous Maîtrise d'ouvrage CASE,
- Réalisation du PSL (Plan stratégique local) sur fond propre de l'Agglomération Seine Eure dans le cadre du nouveau Contrat de Ville, sous Maîtrise d'ouvrage CASE,

-
- Construction de 16 logements Eure Habitat sur site, dans le cadre de la reconstitution des logements sociaux démolis,
 - Construction de 40 logements Eure Habitat sur la ZAC Côte de la Justice, également dans le cadre de la reconstitution des logements sociaux démolis.

Face aux vociférations de M. Martin, Mme Terlez estime que les conditions anormales de fonctionnement du Conseil sont de la responsabilité de M. Martin. Le juge saura faire la part des choses.

M. Martin répond « Le juge, on s'en fout, on ne me privera pas de mes droits, M. le Maire vous êtes un censeur » et poursuit sa demande de parole de manière incessante.

Mme Ouadah intervient :

Au nom de tous les Lovériens que nous représentons et des élus de la République que nous représentons, je me félicite de cet avenant de sortie de l'ANRU et du désamiantage pour les habitants de Maison Rouge. Je vous demande de respecter cette assemblée s'il vous plaît.

Mme Terlez précise que le désamiantage débute ces jours ci et que les travaux dureront 4 mois. Ensuite, on entreprendra la démolition. Je pense que raisonnablement on peut dire aux habitants de Maison Rouge que l'opération sera terminée à la Toussaint, aux vacances de Noël au plus tard.

M. le Maire dit à M. Martin qu'il devrait avoir honte de ce qu'il fait et lui demande une nouvelle fois d'arrêter ses invectives.

M. Martin persiste à vouloir empêcher le bon déroulement du Conseil.

Le Conseil **décide** de signer l'avenant de clôture de l'opération ANRU Maison Rouge de Louviers, **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant de clôture.

Mesdames Djemel et Toumert sortent de la salle en cours de débat, portant le quorum à :

Présents : 27

Pouvoirs : 4

Absents : 0

Votants : 31

Adopté par 23 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

**N° 15-023 - PERSONNEL COMMUNAL - CAISSE DES ECOLES –
CONVENTION DE PRESTATIONS D'ANIMATION AVEC LA VILLE POUR
LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Mme Perchet rappelle que par délibération n° 06-07 en date du 31 mars 2006, la Caisse des Écoles, établissement public municipal, a été désignée en qualité de structure juridique porteuse du dispositif « Programme de Réussite Educative ».

Ce programme consiste à appréhender les difficultés de l'enfant en s'appuyant sur une prise en charge individualisée et contractualisée avec la famille dans des domaines variés et durant le temps périscolaire.

La Ville de Louviers compte parmi ses agents, des animateurs qui possèdent les compétences requises pour assurer la mise en œuvre de ce programme.

Aussi, considérant l'expérience acquise par la Ville et la pertinence de cette aide dans le fonctionnement de la structure, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de prestation avec la Caisse des Ecoles portant sur la l'apport de compétences humaines à hauteur de 100 heures par semaine durant la période scolaire jusqu'au 3 juillet 2015 avec une possibilité de reconduction tacite pour l'année scolaire 2015/2016 en fonction des besoins de la Caisse des Ecoles.

Cette prestation fera l'objet d'un remboursement de la Caisse des Ecoles à la Ville sur la base des heures réellement consacrées d'une part et des primes et indemnités afférentes aux emplois des adjoints d'animation de la ville qui apporteront ce soutien technique d'autre part.

Un titre de recettes sera émis trimestriellement auprès de la Caisse des Ecoles sur la base d'un tableau récapitulatif des heures réalisées,

M. Renoncourt intervient

J'ai demandé à Mme Perchet de réunir la Caisse des Ecoles il y a 3 mois et ce n'est toujours pas fait.

M. le Maire dit que le Conseil de la Caisse des Ecoles s'est réuni en décembre.

M. Renoncourt répond ne pas avoir reçu de convocation.

M. le Maire demande à ce que ce point soit vérifié.

M. Martin se tait le temps des propos de M. Renoncourt et de nouveau demande la parole de manière incessante à M. le Maire.

Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prestations entre la Ville et la Caisse des Ecoles portant sur l'apport de compétences techniques dédiées au « Programme de Réussite Educative », **précise** que le terme de la convention est fixé au 3 juillet 2015 avec une possibilité de reconduction tacite pour l'année scolaire 2015/2016 selon les besoins de la Caisse des Ecoles, **dit** qu'un titre de recettes sera émis trimestriellement auprès de la Caisse des Ecoles sur la base d'un tableau récapitulatif des heures réalisées,

Adopté par 23 pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-024 - PERSONNEL COMMUNAL – SOUTIEN TECHNIQUE AUPRES DU SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION -

Mme Perchet rappelle aux membres du conseil qu'une convention entre la commune de Louviers et la Communauté d'agglomération Seine-Eure afin de partager l'expertise du contrôleur de gestion existe depuis le 1^{er} juillet 2014 (délibération n° 14-147 du 30 juin 2014).

Cette collaboration s'avérant précieuse et essentielle, Mme Perchet propose de renouveler la convention jusqu'au 31 août 2015.

Cet accompagnement fera l'objet d'un remboursement de la CASE à la Ville sur la base des heures réellement consacrées à ce soutien technique. Le montant du remboursement est égal au coût chargé des heures, calculées sur la base du traitement correspondant à l'indice brut 588, majoré 496 d'une part et des primes et indemnités afférents à cet emploi d'autre part.

Un tableau récapitulatif des heures réalisées sera joint à l'appui du titre de recette qui sera émis auprès de la CASE à l'issue de chaque période trimestrielle.

Les membres du conseil sont donc invités à se prononcer pour le renouvellement de la convention dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil **accepte** que la convention relative à l'accompagnement technique du contrôleur de gestion de la commune de Louviers au profit de la Communauté d'agglomération Seine-Eure soit renouvelée, **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, **dit** que la recette en résultant sera inscrite au budget de la Ville

Adopté par 23 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

N° 15-025 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de l'évolution de l'activité des services de la Ville et pour répondre aux exigences du service public compte tenu d'un reclassement médical, il est proposé à l'assemblée délibérante de porter modifications du tableau des effectifs.

Ainsi, il apparaît nécessaire de

Transformer

- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
- Cinq postes d'adjoint d'animation de de 2^{ème} classe à temps non complet en cinq postes d'adjoint d'animation de de 2^{ème} classe à temps complet.

Créer

- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.
- Un poste d'agent social de 2^{ème} classe.

-
- Un poste d'assistant socio-éducatif principal.
 - Six postes en emplois aidés.
 - Un poste en contrat avenir

Actualiser en conséquence le tableau des effectifs

Le Conseil **décide** de procéder à la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus, **précise** que le tableau des effectifs est en conséquence actualisé, **dit** que la nomination fera l'objet d'un acte individuel.

Adopté par 23 voix pour, l'opposition ayant indiqué ne pas prendre part au vote.

M. le Maire prend la parole et informe l'ensemble des membres du conseil qu'il a été décidé de mettre fin au détachement de Mme Berrébou sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services. Cela se fait d'un commun accord entre Mme Berrébou et le Maire. Mme Berrébou était détachée sur cet emploi depuis le 1^{er} octobre 2011. La présente information est faite conformément à l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cette mesure prendra effet le 1^{er} jour du 3^{ème} mois suivant la présente information, soit le 1^{er} avril 2015.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Martin.

M. Martin prend la parole :

J'étais en train de démontrer que vous alliez soumettre Louviers à une cure d'austérité. Mondialement tous les économistes de droite et de gauche reconnaissent que l'austérité n'est pas la solution. Nous avons acquis beaucoup plus d'actifs que nous n'en avons vendu. Nous avons enrichi la Ville en investissant. En conséquence, le fait d'avoir consacré cette séance à faire le procès de l'ancienne municipalité a un rôle très clair, c'est d'excuser par avance votre inaction, votre absence de projets. C'est pathétique de faire une nuit des sports par rapport à nous qui avons construit un théâtre, une gare aux musiques, la liste est longue. Vous proposez à Louviers une cure d'austérité sans précédent. Les lovériens vont ainsi s'apercevoir que vous proposez une hausse des tarifs municipaux considérable, que déjà vous avez rendu payante et plus chère l'école de musique, le jazz à Louviers, vous avez supprimé l'asinobus et surtout en supprimant le futsal, vous avez privé la Ville d'un nouvel équipement important mais surtout vous avez privé d'emploi tous les habitants du quartier qui auraient pu être employés car dans cette ANRU, tous les investissements étaient accompagnés d'une obligation de clause sociale qui prévoyait que pendant les travaux sous notre municipalité, une partie des habitants était pris. En refusant le futsal, vous avez privé les jeunes du quartier d'emplois. C'est embêtant quand on sait que Mme Ouadah a durant la campagne promis du boulot aux jeunes du quartier. Cette cure d'austérité va diminuer l'emploi, l'attractivité de la Ville, moins de crédits pour la Scène Nationale, ça veut dire moins de soirées où on peut sortir et se cultiver. Vous êtes devant vos contradictions et c'est pour ça que vous avez choisi de faire de la provocation sur moi ce soir et choisi de ne pas débattre sérieusement du DOB et de faire de cette séance le procès de l'opposition alors que vous avez gagné les élections, personne ne le conteste. Mais vous n'avez pas de projet, donc pas de débat. Vous avez fait le procès de l'ancienne municipalité pour masquer votre absence de projets. Vous allez faire cracher les lovériens au maximum.

M. le Maire donne la parole à M. Yung : J'ai cru comprendre que Jeannette s'en allait. Au nom de tout le groupe de l'opposition, j'aimerais la remercier. Elle a beaucoup travaillé pour nous, je l'aimais bien. Je lui fais une grosse bise. Je la remercie.

M. Martin ajoute : Elle n'est pas encore tout à fait partie. C'est une fonctionnaire d'exception. Elle n'a qu'un seul défaut, elle est comme moi. Elle n'aime pas subir.

Sur un autre sujet, M. Martin s'adresse à M. le Maire : Vous avez fait état de l'absence de compte-rendu lors des débats sur l'attribution de subventions. Je vous informe que ce dossier existe. Simplement vous ne l'avez pas trouvé car vous avez mis au placard ma secrétaire et vous avez oublié d'ouvrir ce placard. Toutes les délibérations y sont.

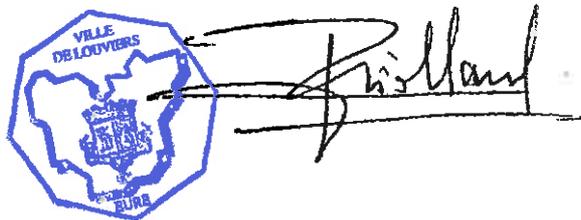
M. le Maire répond : J'ai demandé à votre secrétaire de rester à son poste. C'est elle qui a refusé. Vous nous avez donné ce soir un spectacle pathétique et désolant.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil municipal. En l'absence d'observations, il lève la séance en annonçant la date du prochain conseil municipal au 16 mars 2015.

Les décisions prises en exécution des délégations votées au Maire du 22 octobre 2014 au 21 novembre 2014 ont été portées à la connaissance du Conseil et distribuées avec l'ordre du jour.

Fait à Louviers, le 10 MARS 2015
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue official stamp of the Ville de Louviers, featuring a coat of arms and the text 'VILLE DE LOUVIERS' and 'BURG'. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Priollaud'.